

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{er} MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier mars, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués le 25 février, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Benoît BIBERON, Maire.

17 membres présents : MM. BIBERON, DEVOOGHT, Mme GODON, M. ACCARD, Mme CORREIA DANTAS, MM. WAILLIEZ, BIZOUARD, CAMBOU, JAKUBCZAK, Mmes BOCHENT, DENIZART, BOILLON, M. BAR, Mmes LECOCQ, LAVRADAS, GLELE-TAMION, M. PERROTTE.

5 procurations : Mme BOULNOIS (pouvoir à Mme DENIZART), Mme GALINDO (pouvoir à Mme GODON), M. LOMBARD (pouvoir à M. DEVOOGHT), Mme LEFRANC (pouvoir à Mme BOILLON), M. CONDAL (pouvoir à M. CAMBOU).

1 absent : M. TILLER

Secrétaire de séance : Mme DENIZART

✚ Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2022

M. CAMBOU fait remarquer que l'inauguration des Résidences Camille Claudel et Auguste Rodin de la SA HLM de l'Oise, a lieu demain, 2 mars, à 16h00 et non 14h00.

Les membres du Conseil Municipal adoptent, **à l'unanimité**, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 janvier 2022.

• Création de postes

Il est proposé de créer deux postes d'adjoints d'animation en lien avec la maison des ados qui ouvrira ses portes le 9 mars, afin d'en assurer le fonctionnement mais ça n'est pas pour autant, précise M. le Maire, qu'ils seront pourvus tout de suite. Il signale d'ailleurs que la CAF prend en charge la moitié des frais de personnel et Mme MORELLE précise qu'elle peut verser d'autres aides si les tarifs appliqués sont réglementés par elle et elle peut également subventionner les actions qui seront menées. M. le Maire indique que c'est un nouveau service public pour les parents mais il ne faut pas croire que rien n'était fait pour les ados avant puisqu'il rappelle la mise en place d'un coupon sport pour les – 18 ans et que de nombreuses associations accueillent entre autres des ados.

D'autre part, il est proposé de créer un poste d'ASVP afin d'assister les Adjoints et notamment M. WAILLIEZ, et régler les petits problèmes du quotidien (sortie des poubelles, stationnement, voitures ventouses...)

Entendu ces explications, les membres du Conseil Municipal ont autorisé le Maire à modifier le tableau des emplois communaux par la création de deux postes d'adjoints d'animation et d'un poste d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP). **Adopté à l'unanimité.**

- **Renouvellement et création contrats PEC**

Le contrat d'un agent affecté au centre de loisirs, est arrivé à échéance le 31 janvier dernier. Celui-ci donnant satisfaction, il convient de le renouveler pour une période d'un an. D'autre part, un nouveau contrat PEC va être signé pour un agent qui sera affecté aux services techniques à compter du 28 février prochain.

M. le Maire fait remarquer que le nombre de contrats PEC qui a été délibéré, peut paraître impressionnant mais il faut savoir que, lorsqu'un contrat arrive à échéance, il « s'éteint » de lui-même et aucune décision n'y est rattachée.

Entendu ces explications, les membres du Conseil Municipal ont autorisé le Maire à signer un contrat PEC, en renouvellement, affecté au centre de loisirs pour 30 heures hebdomadaires et un nouveau contrat PEC affecté aux services techniques pour 35 heures hebdomadaires. **Adopté à l'unanimité.**

- **Protection sociale complémentaire Centre de Gestion**

A compter du 1er janvier 2025 (volet prévoyance) et du 1er janvier 2026 (volet santé), la participation des employeurs publics territoriaux à l'acquisition de garanties de la protection sociale complémentaire, va devenir obligatoire. Pour accompagner les collectivités dans ces démarches complexes, le Centre de Gestion va organiser une consultation groupée pour les employeurs qui le souhaitent, y compris ceux qui disposent déjà d'une solution santé et/ou prévoyance. Pour cela, il suffit de donner mandat au Centre de Gestion pour négocier au mieux ces couvertures santé et prévoyance.

Mme MORELLE explique que la prévoyance concerne les agents qui seraient en arrêt de travail au-delà de 90 jours, qui, sans cette prévoyance, ne percevraient plus que la moitié de leur traitement ; c'est une garantie du maintien de salaire. Cette prévoyance a déjà été mise en place sur la commune en 2020 mais il s'agit là de permettre au Centre de Gestion de faire une consultation groupée.

Entendu ces explications, les membres du Conseil Municipal ont décidé de donner mandat au Centre de Gestion de l'Oise pour le lancement de deux appels publics à concurrence visant à conclure une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque prévoyance auprès d'un organisme d'assurance, ainsi qu'une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque santé auprès d'un organisme d'assurance. **Adopté à l'unanimité.**

- **Règlement de fonctionnement, tarifs et création de régie pour la maison des ados**

M. ACCARD informe que la maison des ados va ouvrir dans 8 jours, à la maison des associations, et fonctionnera les mardis, mercredis, jeudis et vendredis hors vacances scolaires. Pendant les vacances scolaires, elle fonctionnera 1 semaine sur 2, sera ouverte en juillet et fermée en août et aux vacances de Noël. Il explique que le projet de règlement de fonctionnement précise les droits et devoirs de chacun, les périodes d'ouverture et les horaires qui seront éventuellement modifiés en fonction de la fréquentation ; en période scolaire : 15h00/19h00, le mercredi toute la journée. Les ados devront signer une charte récapitulant les recommandations auxquelles ils devront se conformer. Dans le règlement, une annexe concerne les tarifs. Pour les familles qui souhaitent régler en 1 fois : 90€ l'année. Possibilité de régler en 3 fois : 100€ l'année en 3 règlements de 40€ + 2x30€. Et enfin, possibilité de payer en 12 fois : 110€ l'année soit 10€ par mois d'ouverture. Pour les sorties, une participation des familles sera demandée, votée en conseil municipal. Il sera offert une semaine d'essai aux ados pour tester la structure et voir s'ils sont intéressés.

M. ACCARD, avec Pauline DELCAMBRE, a rencontré le Conseil départemental, qui les a informés que si des familles rencontraient des difficultés pour payer l'inscription, il était possible de débloquent des aides financières, sous condition de ressources.

Mme LAVRADAS demande si la mise en place se fera par année scolaire ou année civile. M. ACCARD répond qu'il est prévu un fonctionnement par année scolaire.

M. BIZOUARD fait remarquer que le règlement est très dense même s'il pense que c'est nécessaire, mais il se demande s'il sera possible de faire tout respecter. M. ACCARD répond que dans le cadre du périscolaire, le règlement est certes moins strict mais il est tout à fait respecté. Il pense qu'il en sera de même pour la maison des ados.

Mme LECOCQ confirme que pour les ados, la lecture du règlement va leur paraître lourde. M. ACCARD précise que les ados n'auront que la charte à lire et à approuver. C'est surtout les parents qui devront prendre connaissance du règlement.

Elle trouve dommage de ne pas avoir été informée de ce projet avant ce conseil. M. le Maire et M. ACCARD précise qu'il a été évoqué en commission scolaire ainsi que dans l'info noillaise.

M. BAR demande où sera située cette maison des ados. M. ACCARD répond qu'elle occupera une partie de la maison des associations et c'est la raison pour laquelle elle ne fonctionnera pas le lundi car les salles sont occupées par ailleurs. M. WAILLIEZ précise que ces salles ne sont pas exclusives aux associations qui les utilisent. M. le Maire indique d'ailleurs que cette occupation est provisoire puisque, par la suite, la maison des ados devrait être transférée dans l'ancien préfabriqué de CLN, dont la liquidation est toujours en cours.

M. ACCARD ajoute que, pour permettre le fonctionnement de la maison des ados et encaisser les inscriptions, une régie de recettes devra être créée.

Entendu ces explications, les membres du Conseil Municipal ont approuvé le règlement de fonctionnement de la maison des ados, conformément au document présenté, ainsi que la création d'une régie de recettes permettant l'encaissement des inscriptions. **Adopté à l'unanimité.**

• **Résultats de l'ouverture des plis pour les travaux d'aménagement des terrains de foot5**

M. le Maire annonce que ce dossier avance bien et il rappelle d'ailleurs qu'il a annoncé comme objectif pour l'inauguration de ces terrains, la rentrée de septembre. Dans le cadre de l'aménagement de ces terrains de foot5, un appel d'offres a été lancé le 3 décembre qui s'est clôturé le 31 décembre 2021.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 1^{er} février pour procéder aux choix des entreprises qui ont candidaté. Ce marché avait été divisé en 3 lots :

- Lot 1 : installation des terrains (3 entreprises en lice) ;
- Lot 2 : vidéoprotection (1 entreprise) ;
- Lot 3 : éclairage (1 entreprise).

M. BAR demande quand commenceront les travaux. Une réunion de coordination avec les entreprises va prochainement être organisée pour mettre en place le calendrier des travaux, des réunions de chantier hebdomadaires...

Mme LECOCQ demande s'il est possible de voir les plans des terrains, car, même si elle ne fait pas partie de la commission, il aurait été judicieux de les envoyer à l'ensemble des conseillers.

M. CAMBOU présente les plans depuis son ordinateur portable.

Entendu ces explications, les membres du Conseil Municipal ont approuvé la décision de la commission d'appel d'offres du 1er février 2022 désignant les entreprises ci-dessous :

Lots	Désignation	Entreprise retenue	Montant H.T.
1	Aménagement	ID VERDE	229 040.40 €
2	Vidéoprotection	SAS Bernard DACHE	3 978.60 €
3	Eclairage	ID VERDE	29 413.80 €
			262 432.80 €

Adopté à l'unanimité.

- **Appel à projets Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 2022**

M. ACCARD explique que, dans le cadre de l'école, les enfants ont une activité vélo avec pour objectif « savoir rouler ». M. WAILLIEZ indique que c'est un peu les pistes routières qui étaient mises en place par la Gendarmerie avant. La commune finance l'intervenante vélo et il est possible de bénéficier d'une prise en charge par le plan départemental sécurité routière. Le financement peut s'élever à 80 % du coût du projet.

Entendu ces explications, les membres du Conseil Municipal ont décidé de solliciter une subvention dans le cadre du PDASR 2022, pour la mise en place d'actions de sécurité routière en faveur des élèves des classes de CP/CE1, CE2 et CMI/CM2, pour un montant de 5 175.00€ H.T. **Adopté à l'unanimité.**

- **Dispositif de soutien de la Région pour la vidéoprotection**

La Région Hauts de France propose, en complément des actions qu'elle a déjà engagées en matière de sécurité à destination des habitants de la Région, de soutenir les communes dans la création et l'installation d'un premier équipement numérique en vidéoprotection ou de l'extension desdits équipements sur leurs espaces publics. La subvention régionale est fixée à 30 % des dépenses éligibles dans la limite de 30 000€ par commune.

Dans le cadre du renforcement de la vidéoprotection sur la commune, il est possible de solliciter la Région pour cet investissement qui s'élève à 61 869,89€ H.T. et pour lequel une demande a déjà été adressée au Département.

Entendu ces explications, les membres du Conseil Municipal ont décidé de solliciter auprès de la Région, une subvention de 18 560,97€ correspondant à 30 % du montant H.T. des travaux d'extension de la vidéoprotection s'élevant à 61 869,89 € dans la cadre du dispositif de soutien aux communes. **Adopté à l'unanimité.**

- **Conclusions de l'enquête publique et approbation de la modification n° 6 du PLU**

Du 30 décembre 2021 au 1er février 2022, s'est déroulée l'enquête publique relative à la modification n° 6 du PLU concernant les parcelles n° 133 et 134 (terrain de boules). Cette modification permettra d'avoir plus de latitude pour la construction ou pas à l'alignement. Le commissaire-enquêteur ayant rédigé son rapport et fait part de ses conclusions, il convient maintenant d'approuver la modification n° 6 du PLU.

Entendu ces explications, les membres du Conseil Municipal ont décidé de ne pas apporter de modification au dossier de modification n° 6 tel qu'il a été soumis à enquête publique et d'approuver la modification n° 6 du PLU telle qu'elle est annexée à la délibération. **Adopté à l'unanimité.**

- **Convention de remboursement des frais de consommation électrique de l'éclairage public de la ZAE**

La zone d'activité économique a été transférée à la communauté de communes depuis le début des années 2000. Néanmoins, les charges liées à cette zone sont restées à la charge de la commune. La communauté de communes a délibéré le 2 février dernier, pour conventionner avec la commune afin de procéder annuellement au remboursement des frais de consommation électrique de l'éclairage public de notre zone d'activité. Pour ce faire, il convient de passer une convention avec la Thelloise. M. DEVOOGHT précise qu'une somme forfaitaire de 70€ par candélabre et par an a été retenu.

Entendu ces explications, les membres du Conseil Municipal ont autorisé le Maire à signer la convention de remboursement par la Communauté de communes Thelloise, de la consommation d'électricité liée à l'éclairage public de la zone d'activité économique des Vignes de Longvillers sur la Commune de NOAILLES. **Adopté à l'unanimité.**

QUESTIONS DIVERSES

- Mme BOCHENT demande quand va être installé l'éclairage public au fond de la place du Marché. M. le Maire répond que l'installation se fait demain et également devant le Cabinet AXA et Sushi Tori.
- M. CAMBOU :
 - Signale qu'il a appris par hasard le décès de Mme ANGOT qui n'a pas été connu. M. le Maire répond qu'effectivement c'est un oubli, de même que pour MM. DEBOFFLE et AMAOUZ.
 - Demande s'il serait possible de mettre sur l'appli « ma mairie en poche » et sur le site internet, les procès-verbaux au lieu des comptes-rendus succincts car les questions diverses n'apparaissent pas. M. ACCARD répond que c'est tout à fait possible.
 - Informe que l'éclairage public rue de l'Avenir fonctionne à nouveau depuis aujourd'hui.
 - La fuite d'eau rue Arnaud Bisson est en cours de traitement par Suez.
 - Pour la maison en construction 27, rue de Boncourt, le branchement d'eau a été fait mais la bouche à clé s'affaisse ; Suez gère ce problème.
 - Il signale que certaines personnes dans le secteur du Censé ou de Boncourt, brûlent n'importe quoi, ce qui provoque une pollution énorme et des odeurs nauséabondes et irritantes. M. le Maire propose de faire un rappel dans l'info noaillaise.
- Mme LAVRADAS tient à remercier la Municipalité, le Club de l'Amitié et Barbara GODON, pour l'organisation d'une cérémonie pour les 100 ans de Mme BURET le 27 février. Elle était vraiment très contente. M. le Maire précise que ce fut un moment très agréable et que c'est une personne tout à fait charmante.

INFORMATIONS/COMMUNICATION

- Agenda :
 - Mars :
 - Le 20 mars : brocante de printemps de 6h30 à 18h00
 - Le 22 mars : bus départemental pour l'emploi sur le marché
 - Le 27 mars : concert chant choral à 17h00 à l'église de Silly Tillard (Musique en Pays de Noailles)
 - Avril :
 - Les 10 et 24 avril : élection présidentielle de 8h00 à 19h00
 - Le 18 avril : chasse aux œufs (Comité des Fêtes)
 - Date à préciser : animation biodiversité « comment accueillir la biodiversité dans nos espaces urbains » de 17h à 19h (CPIE)
 - Mai :

- Le 8 mai : cérémonie commémorative à 10h30 au cimetière
 - Le 14 mai : jeux intervillages à partir de 14h00 au stade André Vereecke ;
 - Du 20 au 22 mai : 2^{ème} fête de la nature place du marché
 - Le 29 mai : remise de roses aux mamans offertes par la Municipalité, les commerçants et les marchés - place du marché
- M. le Maire tient à exprimer, au nom de la Municipalité, la solidarité de la commune avec l'Ukraine, victime de certains vieux démons liés à un régime totalitaire, d'impérialisme, de restants de guerre froide. Il propose que le CCAS verse une aide à la Croix Rouge pour aider le Peuple Ukrainien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

Le Maire de NOAILLES,
Benoît BIBERON

La Secrétaire de séance,
Christelle DENIZART

Les autres membres présents : M. DEVOOGHT, Mme GODON, M. ACCARD, Mme CORREIA DANTAS, MM. WAILLIEZ, BIZOUARD, CAMBOU, JAKUBCZAK, Mmes BOCHENT, BOILLON, M. BAR, Mmes LECOCQ, LAVRADAS, GLELE-TAMION, M. PERROTTE.